

**Agrica Epargne Euro Responsable** est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

**Agrica Epargne Euro Responsable** est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 2 organisations : Siel Bleu et Clinatéc.

**Agrica Epargne Euro Responsable** s'engage à :

- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

## L'Equipe de Gestion



**EMMANUELLE FERREIRA**

Directrice des investissements

**THOMAS CUILIER**

Gérant actions

**MAXIME JIN**

Analyste actions

## Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

| Performances | 1 mois | 3 mois | 1 an   | 3 ans  | 5 ans  |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Part B       | 3,06%  | 5,71%  | 8,95%  | 37,95% | 55,85% |
| MSCI EMU NR  | 3,60%  | 9,02%  | 18,72% | 53,75% | 79,21% |

| Performances | 2026  | 2025   | 2024  | 2023   | 2022    |
|--------------|-------|--------|-------|--------|---------|
| Part B       | 4,78% | 13,55% | 5,41% | 21,01% | -15,96% |
| MSCI EMU NR  | 6,49% | 23,70% | 9,49% | 18,78% | -12,47% |

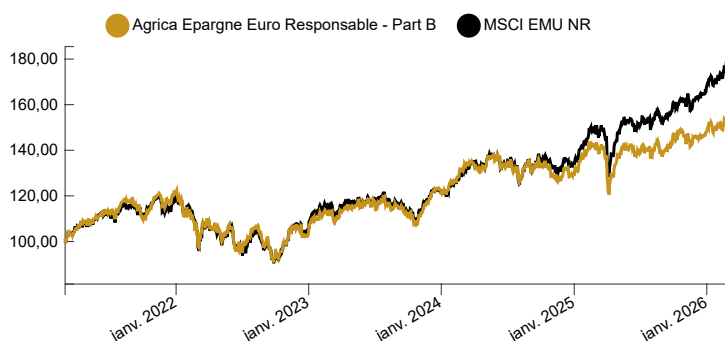
Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Principales caractéristiques

|                                |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Classification AMF             | Actions de pays de la zone euro |
| Classification SFDR            | Article 8                       |
| Forme juridique                | FIA de droit français           |
| Durée de placement recommandée | Supérieure à 5 ans              |
| Indice de référence            | MSCI EMU NR                     |
| Actif net portefeuille (EUR)   | 148 206 318,16                  |
| Valeur liquidative (Part B)    | 1 587,30                        |
| Frais de gestion maximum       | 1,20% TTC                       |
| Commission de souscription     | 4% TTC                          |
| Commission de rachat           | Néant                           |
| Commission de surperformance   | Néant                           |

## Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, 5 ans glissants - source AGRICA Epargne)



## Principaux engagements ESG

|                                                                    |       |
|--------------------------------------------------------------------|-------|
| Couverture de l'actif net du fonds en analyse ESG                  | 100%  |
| Taux d'exclusion de l'indice de référence                          | 30,6% |
| Part des émetteurs ayant un plan de transition climatique crédible | 56,9% |
| Taux de couverture sur le PAI Intensité carbone                    | 100%  |
| Taux de couverture sur le PAI Mixité au sein du CA                 | 100%  |

## Organisations bénéficiaires du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Commentaire sur la politique de gestion

Les marchés actions européens ont poursuivi leur tendance haussière et terminent le mois proches de leur record historique malgré un contexte marqué par des tensions géopolitiques et des incertitudes sur les tarifs douaniers persistantes. Le MSCI EMU progresse de +3,6% en février et de +6,5% depuis le début de l'année, surperformant nettement le S&P 500 qui affiche une performance en dollars de seulement +0,5% en 2026. Les actions européennes bénéficient de flux records depuis quelques mois, alimentés par un mouvement de diversification en dehors des actifs américains, une décote de valorisation encore importante et la perspective de relance des investissements grâce au stimulus budgétaire allemand. Les indicateurs de sentiment économique marquent d'ailleurs une inflexion positive notamment dans la sphère manufacturière en Allemagne avec un indice PMI au-delà du seuil des 50 points. Le mois de février a été également marqué par la poursuite des publications de résultats annuels qui ressortent globalement conformes aux attentes. Le point d'attention majeur est l'impact que pourrait avoir l'accélération du déploiement de l'IA sur les modèles économiques de chaque industrie. Le deuxième enseignement est l'effet plus important que prévu de la dépréciation du dollar sur les marges et les bénéfices des entreprises très exposées aux Etats-Unis.

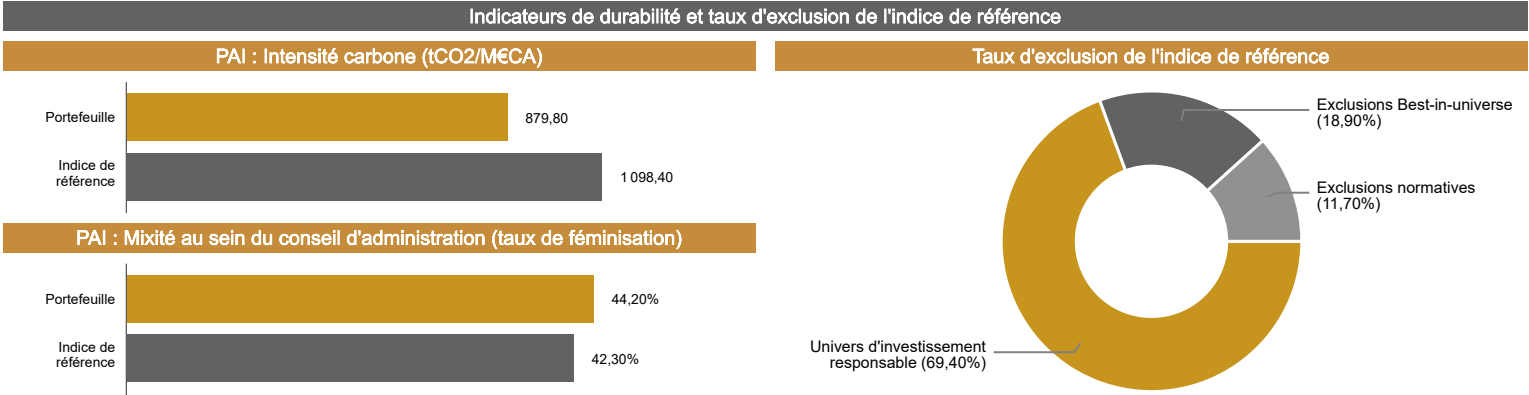
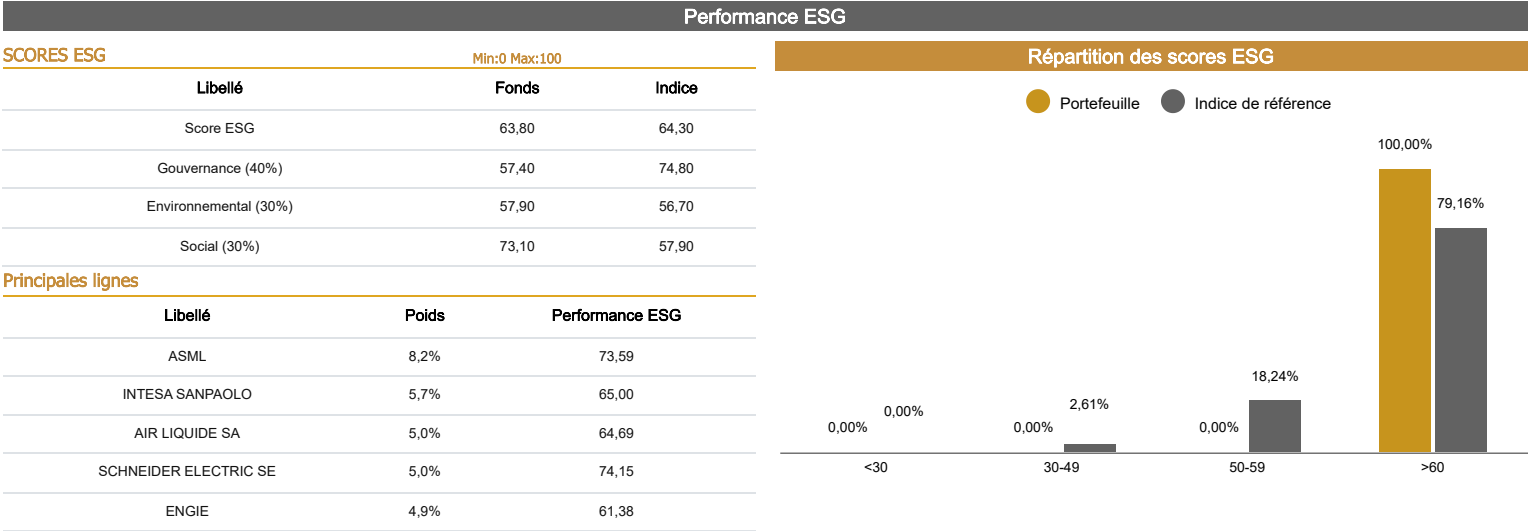
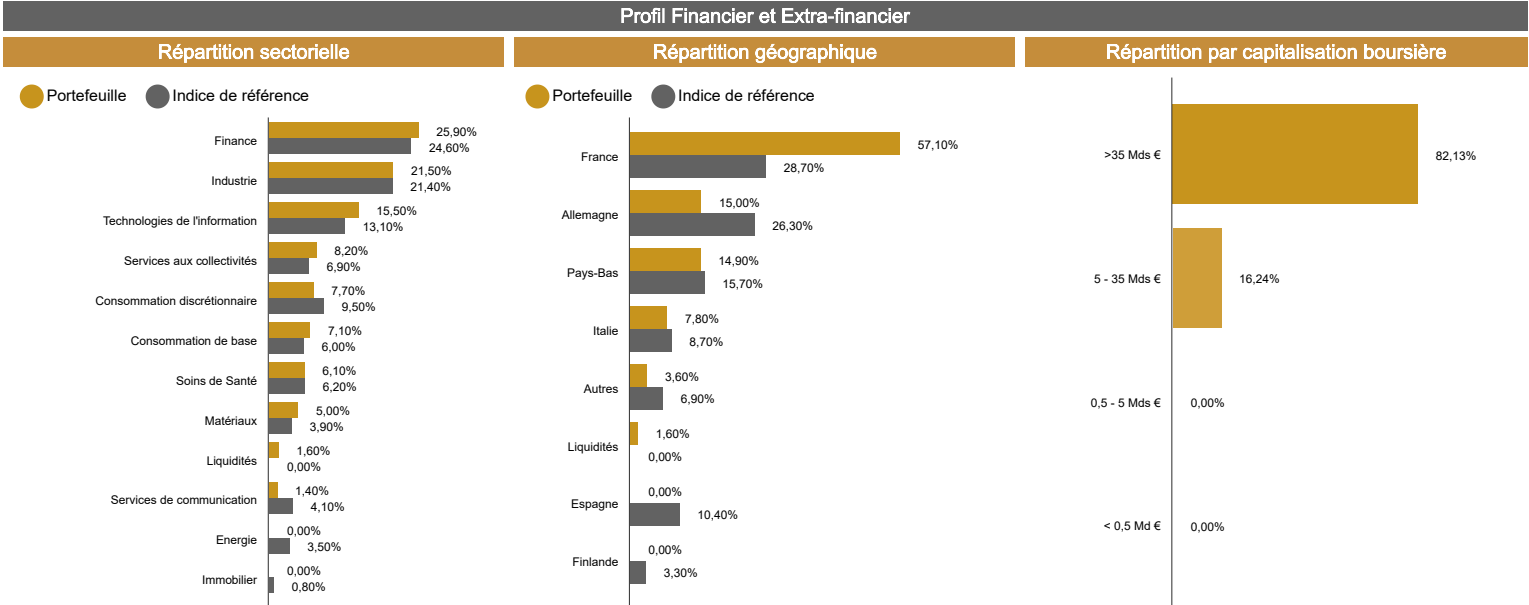
Sur le plan sectoriel, l'énergie a profité du rebond du prix du pétrole (+17% depuis le début de l'année) et s'adjudge une performance de +10,9% sur le mois et de +21,1% depuis le début de l'année. Les secteurs des télécoms, de la consommation de base et des services aux collectivités ont bénéficié de bonnes publications de résultats ainsi que de leur statut défensif et ont rebondi de +13,0%, 9,9% et 8,6% respectivement en février. A l'inverse, la santé est en retrait de -1,6% et le secteur financier a fait l'objet de prises de profits (-0,4%) après une performance exceptionnelle en 2025.

AGRICA Epargne Euro Responsable progresse de +3,1% en février et sous-performe son indice de référence. L'allocation sectorielle explique l'intégralité de la performance relative, affectée principalement par l'absence en portefeuille des secteurs télécoms et de l'énergie. L'effet sélection, quant à lui, ressort neutre. Le portefeuille a bénéficié des bonnes publications de résultats d'Engie (+15,3%), Air Liquide (+12,9%), et Veolia Environnement (+13,7%). Schneider Electric (+14,2%) s'est également illustré avec une croissance organique en accélération au 4ème trimestre (+11% et +9% pour 2025) grâce notamment à l'exposition aux datacenters qui améliore le profil de croissance du groupe à long terme. A l'inverse, les principaux détracteurs sont Novo Nordisk (-34,1%), Dassault Systemes (-20,1%) et Intesa Sanpaolo (-2,2%). Novo Nordisk a publié les résultats de son essai clinique pour une nouvelle version de médicament contre l'obésité qui n'ont pas démontré de supériorité thérapeutique face au produit similaire du principal concurrent Eli Lilly.

Au cours du mois, nous avons poursuivi nos renforcements sur le secteur financier (ING et ABN Amro) dont la pondération en portefeuille est très légèrement au-dessus de celle de l'indice de référence. Sur la santé, nous avons soldé la position sur Novo Nordisk, en raison des difficultés du groupe à renouveler son pipeline et d'un environnement de plus en plus concurrentiel, au profit d'AstraZeneca. Nous avons également réduit les positions potentiellement exposées au risque de disruption lié à l'IA : Publicis, Dassault Systèmes et Bureau Veritas. Même si ces craintes nous semblent exagérées, elles mettront probablement du temps à se dissiper et pourraient continuer de peser sur la valorisation de ces titres.

Achevé de rédiger le 04/03/2026

| Attribution de performance                          |  |                   |              |                         |                   |  |                         |
|-----------------------------------------------------|--|-------------------|--------------|-------------------------|-------------------|--|-------------------------|
| Positifs                                            |  |                   |              | Négatifs                |                   |  |                         |
| Nom                                                 |  | Attribution (bps) |              | Attribution (bps)       |                   |  |                         |
| ENGIE                                               |  | +0,42             |              | NOVO NORDISK -0,38      |                   |  |                         |
| AIR LIQUIDE                                         |  | +0,29             |              | DASSAULT SYSTEMES -0,37 |                   |  |                         |
| VEOLIA                                              |  | +0,28             |              | ABN AMRO -0,29          |                   |  |                         |
| SCHNEIDER ELECTRIC                                  |  | +0,27             |              | DEUTSCHE TELEKOM -0,28  |                   |  |                         |
| BBVA                                                |  | +0,22             |              | INTESA SANPAOLO -0,27   |                   |  |                         |
| Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne) |  |                   |              |                         |                   |  |                         |
| Principales lignes                                  |  |                   |              | Opérations du mois      |                   |  |                         |
| Titre                                               |  | Poids (%)         | Secteur GICS | Pays                    | Achats            |  | Ventes                  |
| ASML HOLDING NV                                     |  | 8,27              | Technologies | NL                      | ASTRAZENECA +0,3% |  | NOVO NORDISK -0,5%      |
| INTESA SANPAOLO                                     |  | 5,63              | Finance      | IT                      | ABN AMRO +0,2%    |  | PUBLICIS -0,2%          |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE                               |  | 5,08              | Industrie    | FR                      | ING +0,2%         |  | BUREAU VERITAS -0,2%    |
| AIR LIQUIDE SA                                      |  | 5,01              | Matériaux    | FR                      | ASML +0,2%        |  | DASSAULT SYSTEMES -0,2% |
| ENGIE                                               |  | 4,79              | Énergie      | FR                      |                   |  |                         |
| Poids des 10 premières lignes                       |  |                   |              | 50%                     |                   |  |                         |
| Nombre de lignes                                    |  |                   |              | 32                      |                   |  |                         |



Méthodologie

**ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et AGRICA Epargne**

**Exclusions normatives :** Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

**Performance ESG :** L'approche "Best-in-Universe" se base sur une méthodologie ESG propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

**PAI 3 Mixité au sein du conseil d'administration :** Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

**PAI 3 Intensité Carbone :** L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

**Score de transition climatique :** Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.



**AGRICA ÉPARGNE** • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

**Document non contractuel à caractère commercial.**

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIO PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 27/02/2026.